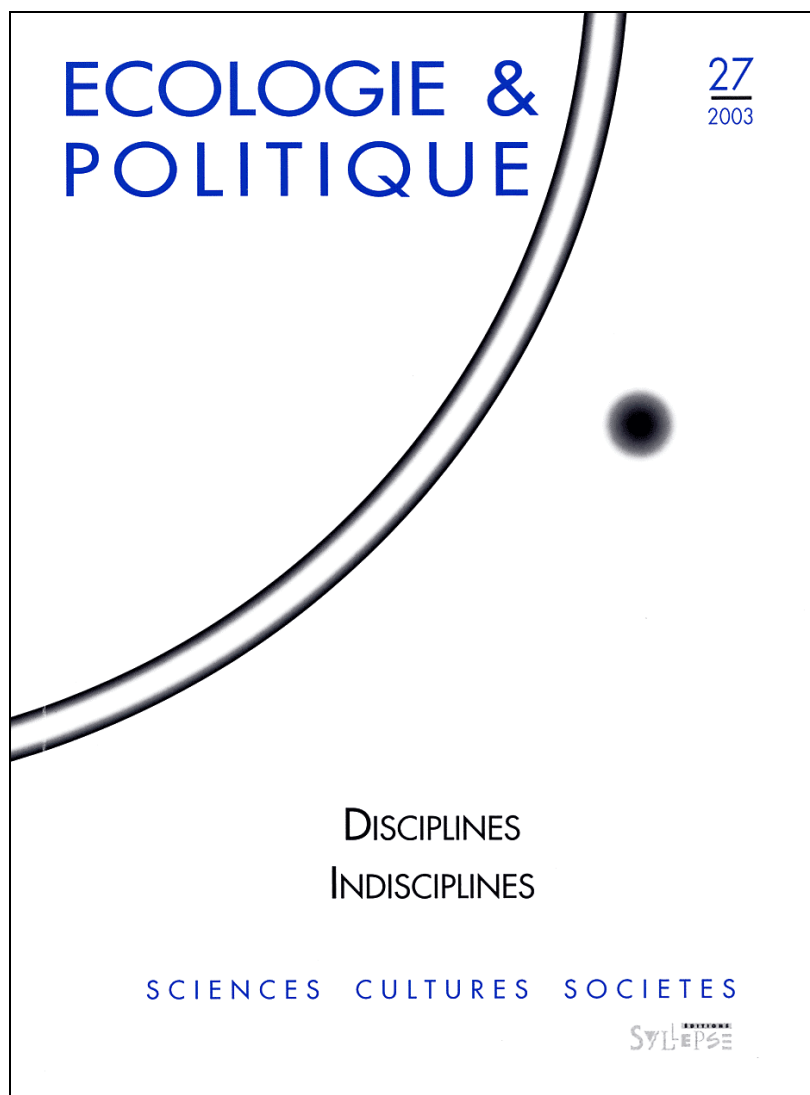


Extrait de :



GEOGRAPHIE ET POLITIQUE : LE FACE A FACE

Nathalie BLANC et Philippe ESTEBE

C'est avant tout comme individus engagés dans la vie publique, ne serait-ce que parce que nous sommes des chercheurs observant cette même vie publique, que nous avons eu envie de prendre la parole, confrontés à la difficulté actuelle d'énoncer quelque chose qui vise, d'une manière ou d'une autre, à une généralisation — ce que confirment l'abstention lors des élections et le sentiment de confiscation de la parole publique par les médias et les propos d'experts. Dès lors, nous avons ressenti la pertinence et la nécessité de renouer les fils de nos différentes situations dans la vie sociale. Nous ne prétendons pas, dans ce texte, au savoir d'expert, c'est-à-dire à une production de résultats dont l'objet est de nourrir le discours et l'efficacité politique immédiate, mais à un texte, dont le rôle serait de donner forme à un sentiment d'urgence, dont l'intérêt serait de multiplier les interrogations à l'égard du discours politique public. Avant tout, en définitive, il s'agit de produire de nouvelles possibilités d'action. Nous sommes des chercheurs partiels, spécialisés sur des objets limités et de ce fait, conduits à jouer un rôle d'experts auprès d'institutions. Comme tous les chercheurs, nous sommes travaillés par des interrogations générales qui doivent se spécifier et se localiser, compte tenu des logiques économiques et professionnelles, dans des objets particuliers : pour nous, ces objets sont la politique de la ville et les questions d'environnement urbain¹. Notre difficulté réside dans cette double nature de l'objet spécialisé : à la fois ce qui nous permet d'incarner la ou les questions et de donner une légitimité et une crédibilité aux énoncés qui en découlent ; en même temps ce qui rend difficile sur le plan académique l'énonciation d'une question d'ordre plus général. Après quelques années de ce travail spécialisé, nous pensons pouvoir formuler notre question générale : nous croyons aujourd'hui que le géographique est devenu le lieu du politique. Dès lors, il nous semble important de prendre la mesure de ce bouleversement en termes de recherche et d'action. Le géographique ici doit être entendu dans le sens commun, et non pas comme la discipline qui permet de le décrire. Le lieu « du » politique, doit être défini comme métaphore (l'endroit où se joue le politique) mais aussi, d'un point de vue matériel : cet énoncé implique que le géographique (les lieux, les échelles, le monde,...) est ce qui est aujourd'hui devenu le plus pertinent pour le politique. Quant au politique, c'est là l'objet de ce texte que d'ouvrir des pistes pour repérer ce qui est à l'œuvre et qui relève du politique, et qui le reconfigure. L'intuition que nous souhaitons transformer ici en interrogation est que le géographique constitue une question politique de même importance que la question « sociale » à la fin du XIX^e siècle, ou la question de l'État providence à l'issue de la deuxième guerre mondiale : un point où s'expérimentent les limites d'un ordre ancien et où naissent les traits d'un nouveau. Une telle interrogation demande une formulation plus complète : nous n'aboutirons qu'à condition d'un programme de recherche ou d'observation dont nous énonçons ci-dessous les termes généraux. Ce programme trouve sa meilleure illustration dans la problématique environnementale.

¹ N. Blanc, *La nature dans la cité*, Thèse de doctorat, Paris I, 1996 ; P. Estèbe, *L'usage des quartiers. Géographie et action publique dans la politique de la ville*, Thèse de doctorat, Paris X, 1999.

De la question sociale à la question géographique

Cependant, elle n'est qu'un point d'appui à notre réflexion dans la mesure où la question géographique semble appeler une réflexion plus large sur l'entrée en politique de la terre. Précisons peut-être ce que nous entendons par une question « de même importance que... ». La question sociale a engendré un processus de reconfiguration du politique à partir du milieu du XIX^e siècle, dont on peut schématiser trois grands moments simultanés. Un moment de prise de conscience d'une menace croissante pesant sur l'ordre libéral et censitaire², qui voit l'apparition des « classes dangereuses » ; un moment de mise en forme rationnelle, à la fois politique et scientifique, dont l'objet consiste à construire une vision qui propose une interprétation globale des luttes sociales, et à élaborer une visée, qui prend appui sur ces luttes sociales dans une perspective de transformation politique — c'est à la fois Marx et Durkheim ; un moment de réponse institutionnelle du politique qui jette les bases des assurances sociales et qui conduit l'État d'une fonction de gendarme libéral aux formes contemporaines de l'État social.

En même temps qu'elle produit une nouvelle forme étatique, la « question sociale » contribue à une nouvelle forme de rationalité politique (ou, du moins, en accompagne la naissance). Cette rationalité politique consiste dans deux logiques principales : la possibilité de produire des catégories générales et la linéarité de l'action politique (voir l'encadré). Ces piliers du politique se trouvent aujourd'hui affrontés à la question géographique.

La possibilité de généraliser se joue dans trois registres. Dans le registre de l'action, la question sociale ouvre à des activités de représentation qui fondent (au-delà du citoyen abstrait) le droit de parler « au nom de », dès lors qu'un groupe s'est constitué. Dans le registre du droit, la question sociale ouvre au principe d'extension des droits positifs et substantiels et même si l'État social entraîne une multiplication des catégories destinées à serrer les situations au plus près, chacune de ces catégories spécifiques a néanmoins un statut général (par exemple, elles ne sont jamais territoriales mais toujours nationales ce qui leur confère d'emblée une aura de généralité). Dans le registre de la science, la question sociale accompagne la transposition du credo des sciences de la nature aux sciences sociales, à savoir celui qui consiste à rechercher des « lois sociales », des récurrences et des modèles. *Le principe de linéarité de l'action politique* mis en forme par les théoriciens de l'analyse des politiques publiques consiste dans deux composantes. D'une part, le principe de découpage technique des problèmes ou des questions qui renvoie à l'organisation ministérielle et bureaucratique d'un État moderne. D'autre part, la logique séquentielle de la construction des politiques publiques selon le schéma idéal : identification d'un problème, formulation d'une solution et d'une action, prise de décision, mise en œuvre, évaluation.

La question géographique comme perturbation de l'ordre politique hérité de la question sociale

La question géographique est de même importance en ce sens qu'elle comporte un autre principe de représentation du monde : la vision du monde comme espace habité n'est plus contenue dans l'idée de société ; celle-ci est devenue

² Dans ses « Souvenirs », A. de Tocqueville annonce aux libéraux de 1848 qu'ils doivent faire face à deux processus inéluctables : l'extension de la revendication démocratique d'une part, et d'autre part l'affrontement inéluctable entre les propriétaires et ceux qui n'ont rien — une autre façon de nommer la lutte des classes. En 1848, le suffrage universel masculin a mis à bas le régime censitaire de la monarchie de Juillet. Mais, plus grave encore pour Tocqueville, l'ordre libéral se trouve désormais menacé, par la lutte des classes. A. Tocqueville, *Souvenirs*, Gallimard, coll. Folio, Paris, 1982.

relative à une représentation du monde qui comprend celle de la terre comme espace géographique.

En quels termes cette question géographique est-elle aussi importante d'un point de vue politique ? D'ores et déjà, on peut souligner que les modes de rationalité de l'action politique issue de la question sociale subissent aujourd'hui de fortes tensions : la logique de généralisation et la logique de linéarité sont moins efficaces.

La logique de linéarité, d'abord, apparaît la plus évidemment remise en cause par la question géographique. D'une part, le découpage technique sectoriel qui préside aux bureaucraties modernes est remis en cause par des revendications d'unité (unité du vivant, interdépendance des questions, etc.) et par les constats, nombreux, d'inefficacité des mesures sectorielles classiques ; qu'il s'agisse de problèmes sociaux, économiques ou environnementaux, c'est à des situations d'interdépendances que doit faire face le politique, là où l'appareillage administratif avait patiemment construit un édifice constitué de segments thématiques spécialisés. D'autre part, le schéma séquentiel des politiques publiques ne constitue plus un modèle unique et définitif ; d'autres modèles d'action sont apparus dans lesquels la notion de simultanéité prend une place croissante ; on sait, par exemple, que ce n'est pas parce qu'on isole un problème et qu'on lui donne une réponse que, pour autant, on lui trouve une solution efficace. C'est toute la question de l'efficacité qui est en jeu.

La logique de généralisation d'autre part est, elle aussi, fortement perturbée, dans les trois dimensions de l'action, du droit et de la science sociale. Dans le domaine de l'action, le processus de généralisation qui fonde la représentation devient délicat à mettre en œuvre : la territorialisation des problèmes entraîne une singularisation croissante de l'expression des intérêts et des problèmes ; plus généralement, les mouvements sociaux et politiques utilisent de moins en moins les canaux de la représentation et de la catégorie préconstruite pour se faire entendre. L'exigence de participation par exemple correspond à cette difficulté qu'il y a à parler « au nom de ». Dans le domaine du droit social, on a assisté à une transformation progressive de la notion de généralisation, d'une généralisation « substantielle » à une généralisation « procédurale ».

La problématique juridique s'est déplacée du terrain social vers le terrain socio-géographique : les enjeux affichés par les législations récentes sont autant de l'ordre des droits universels que de celui de l'effectivité des droits existants et donc de leur accessibilité concrète. L'accessibilité des droits suppose un nouveau type de généralisation : l'incitation à la création de dispositifs concrets, localisés, d'accès aux droits. Dans le domaine des sciences sociales, la difficulté de généralisation se traduit par l'incapacité, ou le refus de la part des chercheurs, confrontés à des situations qui apparaissent comme autant de singularités, d'énoncer des lois ou de construire des modèles sociaux. Ce champ est laissé, de plus en plus, aux sciences « dures » qui conçoivent et étendent leurs modèles.

Une triple tension géographique

Ces transformations concernent non seulement les procédures du politique mais également les valeurs qui l'ordonnent. Ces dernières ne se modifient que sur le long terme. Nous ne pouvons, à ce stade, que dire la nécessité de l'observation ouverte de l'évolution de ces valeurs associée à l'émergence de nouvelles caractéristiques de l'espace politique : tout d'abord, le rôle des acteurs civils et le déplacement des thèmes et des terrains de contestation et de conflit. Les mouvements sociaux prennent de nouvelles échelles (du local au global), des réseaux mobilisant des savoirs experts s'organisent à une dimension planétaire, des alliances se constituent entre humains et non humains.

La mise en forme publique de ces enjeux et de ces combats est faite par les médias et ces collectifs, mais aussi, et surtout, par les sciences dures (par exemple dans la représentation de l'effet de serre) — autrement dit, la mise en forme des enjeux du conflit ne se fait plus par les sciences sociales ou par les sciences médicales³. Enfin, face à ces nouveaux conflits géographiques, les institutions politiques classiques semblent lentes à réagir et à en tirer les conséquences. Elles subissent trois types de tensions : une tension géographique endogène à la sphère politique et plus particulièrement à la constitution de l'espace démocratique, celle de la territorialisation de l'espace public, y compris au sens le plus matériel du terme, celui du local, du terrain, du territoire. L'espace public démocratique, historiquement construit selon un principe de production d'un espace abstrait, lié à la nation et à la citoyenneté, se localise à différentes échelles : les valeurs du « local », en ce qu'elles assument ou représentent les aspects les plus concrets prennent une place croissante dans l'élaboration des politiques publiques et de leurs instruments ; simultanément la Terre, espace d'extension limite, travaille de façon croissante les gouvernements et l'opinion publique ; une tension environnementale, exogène celle-ci, dans le sens du retour de « l'évité », oblige de plus en plus le politique à prendre en charge une responsabilité nouvelle, celle qui consiste à envisager toutes les relations qu'une action, quelle qu'elle soit, entretient avec un ensemble qui ne se limite plus à la « société » et constitue un nouveau référentiel pour l'action publique. C'est en effet l'émergence d'une nouvelle totalité, que les mouvements écologistes appelleront « la Terre » ; une tension spatiale à laquelle le politique se trouve soumis, celle des échelles de régulation qui montre les limites du système intra et inter étatique classique comme « gouvernement » de la planète. L'espace des États n'a plus le monopole : d'autres espaces politiques se sont constitués qui interfèrent avec eux, les interpellent et leur font concurrence, par exemple les espaces politiques constitués par les ONG. Malgré la domination d'une superpuissance mondiale, le « monde » n'est plus seulement composé de gouvernements et d'États : une société mondiale apparaît, aussi complexe et antagonique que les sociétés nationales, faite de multinationales, de mouvements sociaux, d'ONG, d'organismes de régulation, d'institutions territoriales de différentes natures (collectivités territoriales, États, organisations de coopérations régionales). De manière générale, le politique fait face à un processus que l'on peut qualifier d'atterrissement, autrement dit, l'émergence de la Terre dans toutes ses dimensions : celle du monde autrement dit l'espace d'extension limite du monde habité ; celle de la Terre comme réseau biophysique d'interdépendances, dont le caractère vivant constitue une figure extrême (l'hypothèse Gaïa⁴) ; la Terre comme territoire unique où se déploient les vies humaines⁵.

³ L'hygiénisme est un mouvement topo-médical contribuant de manière forte à l'organisation politique. Voir par exemple B. Latour, *Les microbes. Guerre et Paix*, A-M. Métaillé, Paris, 1984.

⁴ James Lovelock a développé au cours des 25 dernières années la « théorie Gaïa » pour affirmer le rôle du biota, étroitement lié à son milieu physique, en tant que système unique et auto-régulé, ayant permis de créer puis de maintenir les conditions planétaires de température de surface, de composition atmosphérique et de salinité des océans propices à la vie. La terre est vivante comme un arbre et non, comme le croyaient les Anciens, comme une divinité, l'autorégulation de ce « super-organisme » résultant de la sélection naturelle et non, d'une intentionnalité. L'hypothèse Gaïa est une alternative à l'idée d'une « planète-machine », la nature ne peut être traitée comme telle par l'homme, alors qu'il n'est qu'un participant de ce système. Toutefois, la prééminence des micro-organismes dans ce fonctionnement place l'homme dans une situation à la fois périphérique et déresponsabilisée dans la gestion du patrimoine vivant terrestre (N. Charlton, *Guide to philosophy and the environment*, 2002, www.lanccs.ac.uk).

⁵ L'atterrissement peut être considéré comme un phénomène de fermeture des horizons, l'impossibilité de penser un extérieur. Comme l'écrit U. Beck « À la différence de toutes les époques qui l'ont précédée [la nôtre] se caractérise avant tout par un manque : l'impossibilité d'imputer les situations de menaces à des causes externes. » (U. Beck, *La société du risque*, Seuil, Paris, 2001, p. 308). Ce point d'arrêt à l'hémorragie extensive de la société et du politique constitue en même temps un point d'appui pour un développement intensif et fractal des questions politiques.

L'habitant, nouvelle figure politique

L'atterrissement — les phénomènes territoriaux et la terre comme extension limite — trouve sa plus claire illustration dans les questions environnementales. Celles-ci, évidemment, posent des problèmes permanents d'échelles et de périmètre et mettent en cause, concrètement, les dispositifs d'action hérités de l'âge de la question sociale. En outre, et de façon peut-être tout aussi fondamentale, à travers le thème de l'environnement pris dans une acception très large, à la fois locale et planétaire, surgit une nouvelle figure politique, celle de l'habitant ou des habitants.

Habiter un lieu et participer d'un territoire n'a jamais constitué, dans l'histoire démocratique française, un socle de légitimité politique. Certes, disposer d'une adresse constituée, de fait, une condition de la citoyenneté. Cependant, le fait d'habiter quelque part représente d'abord une formalité administrative, l'appartenance à une circonscription. Plus, même, on peut penser que l'habitant, ou les habitants ont dû pour ainsi dire s'effacer devant le citoyen et le producteur, deux figures de la participation politique légitime. Le citoyen s'oppose à l'habitant dans la mesure où, contre l'expérience concrète d'un territoire, il propose l'appartenance à un espace public national. Le producteur s'oppose, lui aussi, dans une certaine mesure à l'habitant, dès lors qu'il s'incarne d'abord dans les réseaux d'interdépendances de l'atelier, de l'usine, de la vie économique, portés par les organisations syndicales.

Ces deux catégories du citoyen et du producteur ont participé d'une construction d'un Etat de droit et d'un Etat social, en tension avec l'expérience singulière de l'habitant. La possibilité de généralisation démocratique se fonde historiquement sur le renoncement à l'expérience du territoire. La résurgence contemporaine de l'habitant n'est évidemment pas étrangère aux difficultés de la parole publique et aux incertitudes face aux généralisations construites dans le cadre démocratique. La problématique environnementale, entre autres, oblige à prendre en considération l'habitant en tant qu'il est porteur d'une expérience locale et d'une portion du territoire.

Habiter des lieux

Prendre en compte l'habitant ne revient pas simplement à intégrer l'individu. Plus largement, c'est aussi se demander à quel point l'habiter participe (ou peut participer) d'une relation à l'intérêt général. Sommes de faits et de gestes, l'habiter ne se réduit pas à l'habitant, mais est le produit d'un contrat historique passé entre les individus et des terres (contrat tacite pour Serres) ; aussi, plus simplement, un héritage culturel et naturel dont il convient de mesurer l'ampleur, avec le développement de la problématique environnementale.

Aujourd'hui, prendre la mesure de cet héritage « écologique » ne relève pas simplement du constat. Cela revient à envisager la révision de nos manières d'habiter : produire du « durable », c'est aussi préserver les qualités de l'environnement nécessaires pour le contrat social.

En effet, le risque n'est pas seulement industriel ou naturel. Il est avant tout politique. Les transformations des procédures politiques à l'échelon local constituent des tentatives de prise en compte de cette importance croissante du territoire et des questions d'environnement. En vérité, la reproduction du lien social et écologique nécessite une inflexion des formes de gestion locale.

Face à ces bouleversements, invités à modifier leurs modes d'habiter, les individus réagissent à différentes échelles. Ainsi, se manifestent des façons de voir et d'expérimenter les territoires : cela va des réactions très localisées contre un projet d'aménagement ou des nuisances aux revendications planétaires de protection de la nature. C'est alors aussi l'occasion d'exprimer une conception

plus générale de ce que doivent être les rapports à la nature. Ces prises de paroles sont souvent jugées inaudibles et contraires à l'intérêt général. Pourtant, devrait-il y avoir un intérêt général s'appliquant à l'ensemble des territoires ou ne peut-on pas attendre d'une certaine conception de l'habiter ce rôle fondateur dans l'expression de l'intérêt général ? Ces récents mouvements font apparaître le territoire comme composante de l'action collective et, du même coup, relativisent les savoirs experts qui, naguère, étaient les seuls habilités à s'exprimer sur les questions environnementales. L'apparition de l'habitant et des modes d'habiter dans le jeu politique transforme les lectures classiques du social. Particulièrement, des catégories générales comme « la solidarité » ou « l'exploitation » doivent être relues en fonction des différences territoriales. Le thème des relations « Nord-Sud » qui traverse la littérature contemporaine, qu'elle traite du développement ou de l'environnement, traverse aussi les sociétés développées, où la question sociale, désormais, se déploie non plus selon les canons de la dramaturgie classique mais, de plus en plus comme une topologie, une succession de lieux habités de manière différenciée et, de ce fait, soumis à des formes de domination et d'exploitation différenciées.

Bien public ou bien commun collectif ?

La présence des habitants dans tous les domaines de l'action publique se fonde aussi sur une revendication croissante d'appropriation ou de propriété sur le territoire. Cette revendication transforme le territoire : entre le statut de propriété privée et celui de bien public, la revendication habitante constitue le territoire en « bien commun collectif ». Autrement dit, les territoires deviennent des « communaux », des espaces sur lesquels s'exerce une forme de droit d'exploitation lié au fait d'être là. Cette exploitation se formule, le plus souvent, comme un droit de « jouissance » mais elle peut se traduire par des formes plus directes ; par exemple, l'atteinte à l'environnement du bien privé peut être considérée comme une atteinte au bien lui-même, par exemple dans sa valeur marchande. A travers la revendication habitante⁶, se déploie donc une dimension collective du rapport au territoire, entendu non plus comme somme de propriétés privées mais comme ce qui fait lien — qui est, au sens propre et figuré « commun ». Ni biens privés, ni biens publics, ces biens communs collectifs ne peuvent faire l'objet ni d'une gestion privée, ni d'une gestion publique au sens classique. Ces « communaux » d'un nouveau genre fleurissent depuis une trentaine d'années. On a parlé des fleuves et des littoraux, mais on pourrait aussi réfléchir aux villes comme à des biens communs collectifs à venir. Plus largement, la Terre apparaît comme un bien commun collectif d'autant plus présent qu'elle est unique et menacée⁷. Utiliser la notion de bien commun collectif n'est pas innocent, du point de vue de l'action publique. Elle laisse transparaître que le territoire habité est guetté par « la tragédie des communaux »⁸, à savoir l'épuisement du fait que, appartenant à tous, le territoire et l'environnement ne relèvent de la responsabilité de personne. Elle peut aussi ouvrir à des formes d'action collective visant à une exploitation durable du territoire — avec toute l'imprécision de ce terme. En ce sens, l'habitant et son point de vue sur le territoire

⁶ La revendication habitante relève d'une forme d'action politique, au sens traditionnel du terme, et d'une attente du politique lui-même, plongé dans le désarroi. On ne peut l'ignorer aujourd'hui, même si l'essentiel des discours concernant la participation tend à péjorer cette dimension habitante. En ce qui nous concerne, guidés par l'intuition, mais aussi grâce à de nombreuses observations, nous imaginons que l'habitant a du poids : ceci implique d'en prendre la mesure au travers de recherches et de réflexions sur les modes d'habiter. Nos travaux nous conduisent à distinguer le territoire compris au travers de l'observation scientifique traditionnelle, y compris des modèles, qui fait intervenir les jeux d'échelles ; le territoire dont la gestion relève de l'administration qui implique des échelons ; enfin, le territoire compris dans sa composante habitante, on parlera alors de dimension pour décrire les espaces habitants, à mi-chemin entre objectif et subjectif.

⁷ La contrepartie du risque « manufacturé » (et donc intérieur) (U. Beck, *op. cit.*) est qu'entre le social (et l'économique) et le politique apparaît un enjeu territorial qui n'est autre qu'une nouvelle forme du bien commun.

⁸ G. Hardin, « The tragedy of commons », *Science*, n° 162, 1968, p. 1243-1248.

constituent une ressource positive pour qui veut réfléchir aux formes de l'évolution du politique.

De l'habitant au militant, des figures et des terrains divers

Ce programme dessiné ici de façon générale pour en préserver l'urgence — celle de l'élan des chercheurs à l'origine, celle de l'action à accomplir pour le mettre en œuvre — ne peut se dispenser de terrains. Ces terrains tels que nous les concevons ne sont pas de simples lieux d'observation, au sens de l'objectivation classique : ce sont des territoires en ceci qu'ils rassemblent l'expérience du sol, une organisation des formes de vie collective et des modes de gestion et nous les considérons, d'une certaine manière, comme équivalents au laboratoire, lieu même de la production d'un savoir et d'une représentation, en clair d'une généralisation⁹. Aussi ne s'agit-il pas pour nous d'aller collecter des observations dont, plus tard, ailleurs, nous assurerions la mise en forme générale. Nous voulons être mêlés à la production du territoire ; autrement dit participer de cette production du territoire qui nous paraît caractériser l'interaction entre le politique et le géographique.

Ces territoires doivent être autant d'exemples et d'endroits de la démonstration. Ce sont, par exemple, des fleuves où se croisent des habitants, des administrations et des scientifiques. Ce peut être, aussi, des endroits, produits des problématiques environnementales ; par exemple, les réserves naturelles. À l'inverse, il est nécessaire de choisir des terrains où les enjeux environnementaux sont souvent éludés ; l'espace urbain, exemple paradoxal de la relation entre nature et société. D'autres lieux, plus théoriques, peuvent faire l'objet d'observations mêlées : les forums mondiaux où se tente une mise en forme générale des processus de singularisation ou de l'émergence de territoires singuliers à l'œuvre, sur le plan politique. Dans tous les cas, il nous faut déterminer ce qui guide les producteurs d'atterrissement et comprendre les modalités d'action : aussi bien, les acteurs des réserves naturelles que les théoriciens impliqués dans les forums mondiaux. A l'horizon de ce programme d'action, de nouvelles attentes se dessinent. Celle de comprendre les solidarités en jeu dans cette matérialisation du politique, celle d'appréhender de nouvelles formes de représentations qui donnent une place à l'habitant dans le jeu politique.

⁹ B. Latour, *La science en action*, Gallimard, coll. Folio, Paris, 1989.